



Édito

Par Sandrine Carême

Les vacances et l'été sont terminées, et on espérait presque que l'hiver pointe son nez en avance tellement on a eu chaud dans le Lot cet été - vivement le retour de la pluie et un peu plus d'air pour respirer enfin.

Mais profitons déjà de ce moment intense qu'est la rentrée, pour faire le plein de nouveaux projets... ou pas... et surtout, prendre du temps... pour profiter de la vie... et bien entendu pour lire notre nouveau numéro de Touzac, quoi ? , qui fête déjà ses deux ans et son 8ème numéro ! Nous vous remercions pour votre intérêt assidu pour le journal, diffusé par e-mail ainsi qu'en version papier à celles et ceux qui le souhaitent, et mis à disposition à la bibliothèque. J'en profite à ce propos pour remercier au nom de l'association les bibliothécaires pour leur soutien à Ô Touzac ainsi que pour leurs actions en faveur de la lecture et de la découverte des livres.

La rentrée est en effet symbole de renouveau pour notre association Ô Touzac. Après 4 ans de fonctionnement au service de l'amélioration du cadre de vie du village et du renforcement du lien social entre les habitant·es, nous avons pris collectivement, en Assemblée Générale Extraordinaire, la décision de rendre l'adhésion payante pour les membres actuels (et les futurs membres que nous souhaitons nombreux-ses !), une adhésion modique mais symbolique et qui nous permettra de réaliser quelques achats

dont nous avons besoin pour pérenniser nos activités pour le village. Nous espérons que vous contribuerez à soutenir nos actions et y participer !

Festival de la Source Bleue - Merci

Il y a à peu près deux mois, on s'est enfin retrouvés ou rencontrés, vous et nous, toute-s ensemble à la Source Bleue. On a partagé un chili sin carne et des chansons, des rires, des indignations, et des rêves aussi. On a bu du thé glacé pour tromper la chaleur, on a dansé au coucher du soleil, on s'est dit (un peu béat-e-s), que c'était beau d'être là. Merci aux mille coups de main : à vous qui avez hébergé des artistes, coupé des courgettes et du pain, servi le cake, cousu les coussins, géré le barbecue, transporté inlassablement des bancs, des tables, des palettes, et on en passe. Sans vous, on aurait eu la tête sous l'eau ! Merci à vous qui êtes venu-e-s, de très loin, de tout près, par hasard ou pas du tout, d'avoir été au rendez-vous. On est fier·e·s de pouvoir dire que cette première tentative est une joyeuse réussite !

Merci à vos sourires, à votre patience et à votre bienveillance. À votre enthousiasme enfin, qui nous fait chaud au cœur. Ce projet un peu fou qu'on avait, vous l'avez rendu bien réel et concret. Alors encore un peu sonné·e·s, mais définitivement comblé·e·s, on tenait à vous en remercier. Fort·e·s de tout ça, on ne va pas s'arrêter là ! On prend le large quelques semaines, et on vous donne des nouvelles à la rentrée. Bonne rentrée à toutes et tous !

Toute l'équipe du Festival

Marguerite MORENO et La Folle de Chaillot

Marguerite Moreno s'est éteinte le 14 juillet 1948, à la Source Bleue et est enterrée dans le cimetière de Touzac, comme chacun sait.

De toute sa longue carrière au théâtre et au cinéma, l'image qui vient tout de suite à l'esprit en évoquant l'actrice est sûrement sa composition d 'Aurélie, la comtesse excentrique de la pièce de Jean Giraudoux « La folle de Chaillot ». Créée au théâtre de l'Athénée à Paris le 22 décembre 1945, quelques mois après le décès de son auteur, cette pièce fut un immense succès.

Lorsque en 1943, de retour en France après de longues années aux États-Unis, Louis Jouvet décida de monter « La Folle de Chaillot » et de confier le rôle féminin à Marguerite Moreno, gardant pour lui le rôle masculin du chiffonnier, il relança Marguerite Moreno qui s'était retirée à la Source Bleue. Pour la convaincre il lui écrivit : « Ce sera le plus grand rôle que tu auras joué... une véritable poésie... Jean (Giraudoux) a pensé à toi en l'écrivant, j'en suis assuré... » De fait Marguerite Moreno en fut tellement enthousiasmée qu'elle écrivit depuis Touzac à Louis Jouvet : « Ma folle me hante plus intensément chaque jour. C'est un merveilleux fantôme. » Marguerite Moreno donna à ce personnage un tel



panache et une telle présence que les images d'elle et de son personnage, Aurélie, se confondent.

Cette pièce prophétique, écologique, somme toute très moderne, nous expose la cupidité d'affairistes peu scrupuleux (un général, un commissaire, un président et un prospecteur), qui ayant trouvé un gisement de pétrole dans Paris veulent défigurer le quartier de Chaillot pour exploiter cette manne. Les petites gens, avec à leur tête Aurélie, la Folle de Chaillot, leur donneront du fil à retordre pour sauver leur quartier. S'en suivra un sévère procès, le triomphe de la comtesse et une fin tragique pour les requins assoiffés d'argent.

La pièce fut jouée à Paris 297 fois et Louis Jouvet dut interrompre les représentations car les 43 acteurs de la troupe étaient épuisés. Depuis 1945, la Folle de Chaillot a été représentée dans le monde entier, reprise tant au théâtre, qu'adaptée au cinéma ou pour la télévision Ont, entre autres joué le rôle principal : Edwige Feuillère, Madeleine Robinson, Judith Magre, ou Anny Duperey . À l'écran, Katharine Hepburn a interprété La Folle de Chaillot (The Madwoman of Chaillot), sorti en 1970. La pièce a été aussi adaptée en comédie musicale (Dear World, 1969) et en ballet pour Maïa Plissetskaïa à l'Espace Cardin, 1992). Thème visionnaire et moderne de la croissance à tout prix, du profit au détriment des plus modestes, cette pièce a un écho encore très actuel aujourd'hui. En

Statuts de « Ô Touzac »

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 04 sept 2022 les statuts ont été modifiés comme suit - Extrait des articles ayant changé.

Article 1 - Constitution

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Article 2 - Dénomination

L'association a pour dénomination « Ô Touzac ».

Article 3 - Objet

L'association a pour objet la mise en valeur de la commune de Touzac, le renforcement du lien social entre les habitants, et l'amélioration du cadre de vie.

Toutes les activités menées par et sous le contrôle de l'association se feront à titre gratuit. Elles ne pourront en aucun cas faire l'objet de transactions commerciales.

.../...

Article 6 – Adhérents

Sont adhérents de l'association toute personne physique ayant acquitté la cotisation annuelle dont le montant est fixé selon les catégories d'adhérents .../... par l'assemblée générale sur proposition du bureau de l'association.

Tout membre à jour de sa cotisation peut participer bénévolement aux activités proposées.

L'acquiescement de la cotisation délivre le droit de participer aux activités .../... et de siéger à l'Assemblée Générale .../... Le non paiement de la cotisation annuelle entraînera la radiation automatique du membre défaillant.

Sont membres ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 10 € à titre individuel

Des cotisations spécifiques sont proposées :

Couples : 15 euros/couple - Familles : 20 euros/famille (parents + enfants)

Minimas sociaux (individuel) : 5 euros – (couple) : 10 euros – (famille) : 15 euros.

Article 7 - Ressources de l'association

Les ressources de l'association comprennent :

Les cotisations des adhérents.

Les subventions éventuelles de l'État, de la région, du département ou de la commune.

Toutes les ressources autorisées par les textes en vigueur.

Article 8 - Bureau de l'association

Le fonctionnement de l'association est assuré par un bureau composé de 5 membres :

Un-e président-e, un-e trésorier-e, un-e secrétaire, deux adjoint-es.

obligatoirement adhérent-es à l'association et travaillant bénévolement. Ils-elles sont élu-es en assemblée générale pour 4 ans, renouvelables par moitié tous les deux ans. En cas de vacance d'un poste celui-ci sera remplacé lors de l'assemblée générale suivante.

Article 9 - Assemblée générale ordinaire/extraordinaire

L'assemblée générale ordinaire se tiendra chaque année entre le 1er juillet et le 31 août pour rendre compte de l'activité de l'association et de sa gestion, élire les membres du bureau selon les modalités prévues dans les statuts, fixer le montant de la cotisation annuelle pour chaque catégorie d'adhérents.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en cas de nécessité.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le-la président-e, assisté-e des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association. Le-la trésorier-e rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres. Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 10 - Assemblée Générale Extraordinaire

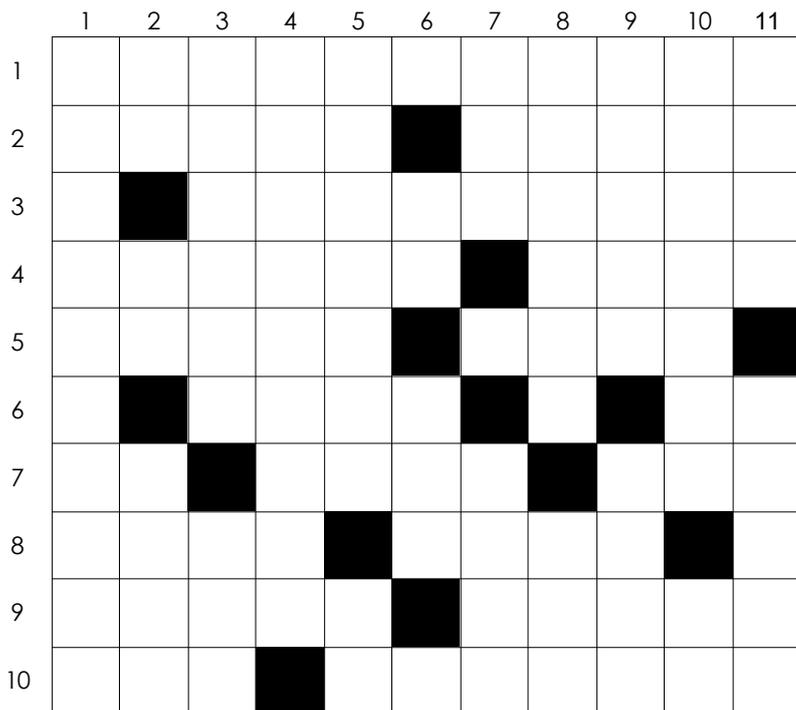
Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le-la président-e peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, .../... et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Article 11 - Dissolution

En cas de dissolution de l'association l'actif net est dévolu à un organisme sans but lucratif, ayant le même objet que Ô Touzac.

Mots croisés

par Anne Nicole



Horizontalement

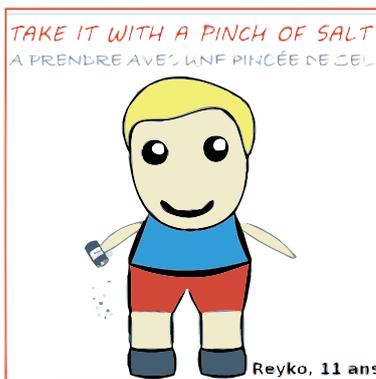
1/Pousse dans le Périgord 2/Originaires. Nettoie. 3/En ferais tout un tapis.
4/Responsable de nausées. Mme Soleil ? 5/Panthères des neiges. Héros troyen 6/De nombreux lustres. Équateur. 7/Accompagne souvent le pas. Résultant. Docteur raccourci.
8/Accompagne la Vilaine. Dialecte celte. 9/Prénom féminin. Le pays où l'on revient parfois 10/Chanteuse américaine. Canal d'évacuation.

Verticalement

1/Arbuste méditerranéen. 2/Complètement kaputt. Article flou. Revue de mode 3/Truc. Fleur blanche. 4/Grand parc parisien. 5/Y aller est mauvais signe. Or symbolique. 6/Sécurité sociale. Secteur de vent. 7/Volonté. Vase. 8/Évent. Apocope de satellite. 9/Grec volant. Saoul. 10/Dont on voit la trame. Argon. 11/Pour prendre le train. Vélo.

Le coin linguistique

par Reyko (11 ans)



Agenda

La journée Marguerite Moreno aura lieu le 1er octobre.

Voici le programme,

- 14h00 - accueil entrée libre et gratuite
- 14h30 - promenade lecture : De la bambuseraie à la Pampa argentine.
- 15h45 - projection conférence Marcel Schwob-marguerite Moreno : un amour à deux voies
- 17h00 - Projection d'un petit et court film surprise tourné à la source bleue.
- 18h30 - projection au cinéma de Praysac du film « Les jeux sont faits » d'après l'œuvre de Jean paul Sartre avec Charles Dullin et Marguerite Moreno qui y joue un rôle magnifique.

- Vos courriers, vos remarques, vos articles sont à adresser à Ô TOUZAC - Rue de Nèdes 46700 Touzac ou par mél à otouzac@laposte.net
- Mise en page et graphisme : Stéphane Bouet

